



8 rue Jean-Marie Jégo
75013 Paris
Tel : 01.46.06.39.44
secretariat@archivistes.org
www.archivistes.org

Assemblée générale annuelle du 27 mars 2025

Procès-verbal

Le 27 mars 2025 de 10h30 à 12h30, au Couvent des Jacobins à Rennes, s'est tenue l'Assemblée générale ci-après relatée.

L'assemblée s'est déroulée dans le cadre du 4^e Forum des archivistes.

Inscrits : 1802
Votants : 229 votants
Taux de participation : 12,7 %

L'Assemblée est présidée par Louis FAIVRE d'ARCIER, président de l'Association. Il est assisté de Lucile SCHIRR, première vice-présidente à la vie associative, d'une secrétaire de séance Nathalie MEVEL, secrétaire de l'Association, d'Ève JULLIEN, vice-présidente au COFEM (Comité Formation Emploi Métiers) et trésorière adjointe, de Jean CHEVALIER, trésorier, d'Édouard VASSEUR, vice-président au COED (Comité Éditions) et à l'international, de Lorène BECHARD vice-présidente à la normalisation, de Landry RICHE, secrétaire adjoint ainsi que de tous les présidents et présidentes de section.

Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'Association :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- les pouvoirs des personnes représentées ;
- la convocation des membres transmise un mois avant la présente Assemblée générale ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 arrêtés par le Conseil d'administration ;
- les rapports, annexes et autres documents relatifs à l'exercice écoulé ;
- le budget de l'exercice en cours adopté par le Conseil d'administration ;

À 10H30, l'Assemblée générale est ouverte par M. Louis FAIVRE d'ARCIER qui annonce l'ordre du jour.

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2024
- Présentation et approbation du rapport moral pour l'année 2024
- Présentation et approbation du rapport financier 2024
- Présentation et approbation du budget 2025
- Présentation pour information du rapport financier 2024 de l'EURL Archivistes français formation et de son budget pour l'année 2025
- Vote du montant des cotisations 2026

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mars 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023, qui s'est tenue le 9 juillet 2024 en ligne, est soumis à l'approbation des adhérents de l'Association.

- Votants (présents ou représentés) : 229
- Abstention : 1
- Contre : 0
- Pour : 228

Le procès-verbal est adopté sans modification.

2. Présentation du rapport moral

À l'appui de ce document, le président de l'Association met en lumière les principaux événements qui ont jalonné l'année écoulée.

Le président revient sur le fonctionnement des organes de gouvernance qui se sont réunis régulièrement tout au long de l'année 2024. Il indique également que cette année a été fortement marquée par la préparation du Forum 2025.

L'association et sa filiale sont dans une phase de croissance importante qu'il faut accompagner et c'est la raison pour laquelle le conseil s'est réuni lors d'un séminaire dédié au modèle socio-économique de l'association et de sa filiale en mai 2024, à Rennes. Cela a également permis au conseil d'administration de s'approprier les locaux. Les conclusions de ce séminaire ont été détaillées aux adhérents et rappelées dans le rapport moral.

Le président revient également sur l'événementiel dense de l'année 2024 ainsi que sur les prises de position de l'AAF.

Louis FAIVRE D'ARCIER évoque les actions menées tout au long de l'année pour défendre et illustrer la profession en détaillant nos différentes actions de plaidoyer :

- Travail sur les statuts de la filière culturelle dans la fonction publique territoriale (merci à Romain JOULIA)

- Communiqué de presse sur les destructions d'archives (à Gaza notamment) – 7 juin 2024
- Communiqué conjoint avec AAFB, AAQ, VLA et AAS – 9 juin 2024
- Les archivistes rappellent les principes de leur métier – 3 juillet 2024
- Tribune dans Mediapart sur les cahiers citoyens – 5 décembre 2024
- Nous avons quitté le réseau social X au 1^{er} janvier 2025 (Twitter)
- Contacts avec l'ensemble des acteurs concernant les cahiers citoyens – décembre 2024, janvier, février 2025
- Nous soutenons Stand Up for Science et relayons les informations de nos confrères de la SAA concernant la situation des archives aux États-Unis
- Des contacts sont en cours pour accroître nos liens avec la SAA

Il indique également qu'une réflexion plus globale est en cours : nous avons besoin de muscler notre capacité de plaider en identifiant les bons interlocuteurs. Par ailleurs, il s'agit sans doute d'une réflexion à partager et mettre en œuvre au-delà du CA. Il lance la réflexion sur la création d'un groupe de travail transversal sur le sujet.

Chaque vice-président et vice-présidente présente ensuite la partie qui le ou la concerne :

La vie associative

Lucile SCHIRR évoque la reprise à temps partiel de Nicolas DIDON, complétée par la mise en place d'une prestation en la personne de Laura Baudry, chargée d'événementiel. L'année a été marquée par la préparation des élections 2025.

Elle revient plus en détail sur l'organisation du Forum et des différents événements de l'année : **12 événements** ont été organisés qui ont rassemblé **789 participants**.

Un travail important de fiabilisation du nombre d'adhérents a été mené par Nicolas DIDON. Le nombre d'adhésion à l'AAF pour 2024 est de **2815 adhérents**.

Lucile SCHIRR profite de l'assemblée générale pour présenter la cartographie des groupes de travail au sein des sections ainsi que de ceux, transverses, qui sont rattachés au CA.

Lucile SCHIRR évoque l'activité des groupes de travail rattachés au CA. Elle relate l'activité des groupes régionaux qui ont pour plusieurs d'entre eux organisés des journées d'étude.

Comité Formation, Emploi, Métiers (COFEM)

Ève JULLIEN indique que l'activité du centre de formation a été importante en 2024 avec 100 stages inter et 38 formations sur mesure pour 1768 stagiaires formés. Emeline LAMBERT a été remplacée par Monalisa STENGER en qualité de chargée de formation.

La certification Qualiopi a été renouvelée.

Les groupes de travail du COFEM se sont réunis. Des webinaires « Parcours d'archivistes » ont été lancés pour suivre le questionnaire emploi qui avait été diffusé en 2023. Un gros travail a été effectué sur la réforme du statut des concours par Romain Joulia, mandaté par le conseil d'administration.

Par ailleurs Ève JULLIEN précise que le partenariat avec l'APSV se poursuit.

Éditions

L'année 2024 a été à nouveau une année importante dans le domaine des éditions, pour plusieurs raisons :

- La présentation et la validation de la politique éditoriale ;
- Les premiers effets de la refonte de *La Gazette des archives* ;
- La relance effective de la politique de soutien à la recherche ;
- Le travail de refonte du site Internet.

Édouard VASSEUR détaille chacun de ces points et indique également les projets pour l'année 2025. Il en profite pour dévoiler la page d'accueil du nouveau site internet ainsi que la nouvelle maquette graphique de *La Gazette des archives*.

Normalisation

Lorène BECHARD explique que l'association continue de suivre les travaux portés par les différents comités de normalisation de l'AFNOR et de l'ISO au sein des commissions sur le *records management* (CN46-11, TC46 et SC11) et sur l'archivage électronique (CN171), ainsi que dans les comités de certification (NF544 et NF461).

Le groupe de travail « Qu'est-ce qu'un service d'archives ? » lancé en début d'année et piloté par Charlotte MADAY et Eric ROUCHE réunit près d'une trentaine de participants issus de diverses formes de services d'archives. Les travaux ont débuté par la réalisation d'un questionnaire envoyé aux participants afin de dresser un état des lieux des pratiques actuelles et des attentes vis-à-vis du futur texte. Les résultats du questionnaire ont ensuite servi de base à la constitution d'un plan détaillé pour le texte envisagé.

Trois sous-groupes ont travaillé à la description détaillée du contenu de chacune des parties et des relectures croisées ont été organisées. L'objectif pour 2025 est d'établir un recueil de principes et d'exigences structurés conformément à ce plan détaillé, mais aussi de solliciter des entretiens avec des collègues ayant mis en place des services d'archives (notamment dans le secteur privé) pour étoffer l'état des lieux documentaires avec des retours d'expérience concrets.

Les adhérents n'ayant pas de question à poser, le rapport moral est soumis à l'approbation de l'ensemble des adhérents présents et représentés.

- Votants (présents ou représentés) : 229
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 229

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3. Présentation et approbation du rapport financier de l'AAF

Jean CHEVALIER présente les comptes 2024.

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de produits de **328 141 €** et un montant total de charges de **318 324 €**. Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un excédent qui s'établit à **12 388 €**, soit un résultat de **7 558 €** après impôts. Le bilan, équilibré, fait apparaître un montant total de **891 053 €** à l'actif et au passif. Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations complémentaires pertinentes.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale se prononce sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Ces comptes, sont annexés au présent procès-verbal.

Les adhérents n'ayant pas de question à poser, le rapport financier est soumis à l'approbation de l'ensemble des adhérents présents et représentés.

- Votants (présents ou représentés) : 229

- Abstention : 1

- Contre : 0

- Pour : 228

Le rapport financier est adopté.

4. Présentation et approbation du budget prévisionnel de l'AAF

Le trésorier présente le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale se prononce sur le budget prévisionnel pour 2023 annexé au présent procès-verbal, qui fait apparaître un total de dépenses de 316 170 € et un total de recettes de 316 170 €.

- Votants (présents ou représentés) : 229

- Abstention : 1

- Contre : 0

- Pour : 228

Le budget prévisionnel est adopté.

5. Situation financière d'AFF

Le président de l'AAF présente pour information à l'Assemblée générale le rapport sur la situation financière de l'EURL Archivistes français formation, filiale détenue à 100% par l'Association, au cours de l'exercice écoulé.

Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé. Il commente les comptes annuels qui ont été présentés au Conseil d'administration

et validés par celui-ci et qui comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes. Il donne toutes les informations et les explications requises. Il précise que les comptes ont été établis par le cabinet d'expertise-comptable de l'Association et que le commissaire aux comptes atteste de leur cohérence et de leur vraisemblance sans réserve ce que vient confirmer sur place l'expert-comptable.

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de produits de **1 051 080,26 €** et un montant total de charges de 958 897,66 €. Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un excédent qui s'établit à **92 182,60 €** avant impôts et de **58 175,60 € après impôts**. Le bilan, équilibré, fait apparaître un montant total de **825 520,84 €** à l'actif et au passif. Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations complémentaires pertinentes.

Le président présente le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration et qui fait apparaître un total de dépenses de 1 171 625 € et un total de recettes de 1 225 000 €.

6. Vote des cotisations

Le montant des cotisations proposé par le conseil d'administration reste inchangé.

Tarif des cotisations	2026
Adhésion membre actif	
Cotisation étudiant et demandeur d'emploi	15 euros
Cotisation retraité	28 euros
Cotisation personne physique Première année d'adhésion	47 euros 25 euros
Adhésion membre adhérent	
<u>Catégorie 1</u> Cotisation personne morale pour un mandataire	105 euros
<u>Catégorie 2</u> Cotisation personne morale pour un mandataire et 1 à 3 bénéficiaires	200 euros
<u>Catégorie 3</u> Cotisation personne morale pour un mandataire et 4 à 8 bénéficiaires	425 euros
<u>Catégorie 4</u> Cotisation personne morale pour un mandataire et 9 bénéficiaires ou plus	435 euros + 45 euros par personne
Adhésion membre associé	
Cotisation individuelle	55 euros
Cotisation personne morale	120 euros

Une question est posée par Anne-Marie Bruleaux qui souhaite savoir, en tant qu'adhérente retraitée, si elle pourrait donner plus pour sa cotisation et si celle-ci peut être défiscalisée. Il lui est répondu que l'AAF n'étant pas reconnue d'utilité publique, il n'est pas possible de défiscaliser les cotisations et dons. Elle peut donner plus cependant.

Les adhérents n'ayant pas de question à poser, le montant des cotisations est soumis à l'approbation de l'ensemble des adhérents présents et représentés.

- Votants (présents ou représentés) : 229

- Abstention : 0

- Contre : 0

- Pour : 229

Le montant des cotisations est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et la secrétaire de séance.

Le président de séance, Louis FAIVRE D'ARCIER



La secrétaire de séance, Nathalie MEVEL

Nathalie MEVEL